

**Bureau du 14 janvier 2008**

**Décision n° B-2008-5859**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation donnée à la société Utei de déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire portant sur les lots n° 1, 40 et 41 situés 13, rue Rebatel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire des lots numérotés 1, 40 et 41 dans la copropriété située 13, rue Rebatel à Lyon 3°, section BK numéro 39.

La société Utei est en cours d'acquisition de l'ensemble des lots de la copropriété située 13, rue Rebatel à Lyon 3° afin de réaliser une opération immobilière de démolition-reconstruction. Cette opération se réalisera à l'alignement de voirie, la partie impactée par l'élargissement sera rétrocédée à la Communauté urbaine. Les négociations avec la Communauté urbaine sont en cours pour la cession de ces lots de copropriété.

Afin de ne pas retarder cette opération, la société Utei a besoin de déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire portant sur les lots n° 1, 40 et 41.

Il est proposé que la Communauté urbaine, pour sa part en tant que copropriétaire, autorise la société Utei ou toute société se substituant, à déposer un permis de démolir et un permis de construire valant sur ses lots communautaires lui appartenant, lots faisant actuellement l'objet de transaction de cession avec cette société ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** la société Utei ou toute société se substituant à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire sur les lots communautaires n° 1, 40 et 41 situés 13, rue Rebatel à Lyon 3°.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis de démolir et du permis de construire et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,